

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal tenue le mardi 27 mars 2018 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Desmeules Mario
Johnny Gauthier
Diane Tremblay

Était absent : Jimmy Perron

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION EXPROPRIATION – PROJET DE RÉFECTION DU STATIONNEMENT MUNICIPAL ET DE LA COUR D'ÉCOLE
3. EMPRUNT CAISSE DESJARDINS - ACQUISITION D'UN CAMION
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

56-03-18 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

57-03-18 Résolution expropriation – Projet de réfection du stationnement municipal et de la cour d'école

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire d'un terrain sur lequel l'Hôtel de ville est érigé et dont l'utilisation est en partie en commun pour le bénéfice de l'école primaire Léonce-Boivin dont la gestion incombe à la Commission scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que le manque d'espace sur le terrain de l'Hôtel de ville génère différentes contraintes, notamment au niveau de la sécurité quant à l'usage des lieux et un manque d'espace qui engendre un conflit de voisinage quant à la gestion nécessaire de la neige;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire, outre l'agrandissement du terrain de l'Hôtel de ville, acquérir un espace additionnel pour des fins de loisirs, dont les installations pourront, dans le cadre d'un partenariat avec la Commission scolaire de Charlevoix, bénéficier aux élèves de l'école primaire Léonce-Boivin et à l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT que les pourparlers entrepris à ce jour avec le propriétaire concerné n'ont pas permis d'en arriver à une entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de mandater les avocats de la Municipalité afin que la Municipalité acquière le terrain dont elle a besoin pour des fins d'utilité publique par voie d'expropriation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition, par voie d'expropriation, d'une partie du lot 5 438 813 et d'une partie du lot 5 438 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix no 2, respectivement d'une superficie de 1 532,3 m² et de 2 764,2 m², dont le plan et la description technique ont été préparés par l'arpenteur-géomètre Stéphane Brisson, en date du 21 mars 2018, et portant le numéro 5459 de ses minutes;

QUE l'acquisition de ce terrain est nécessaire pour fins d'utilité publique, notamment pour l'agrandissement du terrain de l'Hôtel de ville et pour des fins de loisirs afin d'y aménager des installations, en partenariat avec la Commission scolaire de Charlevoix, pour le bénéfice des élèves de l'école primaire Léonce-Boivin et pour l'ensemble de la communauté;

QUE les avocats de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. sont mandatés par la présente afin d'entreprendre les procédures d'expropriation requises pour que la Municipalité devienne propriétaire de ce terrain;

QUE les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution soient puisés à même le fonds général de la Municipalité;

58-03-18 Emprunt Caisse Desjardins – Acquisition d'un camion

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir un camion de service;

CONSIDÉRANT le montant à financer à même le règlement n° 175-15 (règlement parapluie) au montant de 33 568 \$, remboursable sur 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'approuver un emprunt sur 5 ans au taux fixe de 4,92 % auprès de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix);
- d'autoriser le maire Pierre Tremblay et la directrice générale Linda Gauthier à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

59-03-18 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 10, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière